



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Augmentation de capital de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération dijonnaise (SPLAAD) en vue de l'intégration des communes de Chenôve et de Talant

Le 14 mai 2009, le Conseil de communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de participer à la construction de la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SPLAAD). L'assemblée générale constitutive de la SPLAAD, tenue le 22 juillet 2009, a réuni les actionnaires : la Communauté de l'agglomération dijonnaise, les Communes de Dijon, de Quetigny, de Marsannay-la-Côte, de Fontaine-lès-Dijon, de Fenay et de Sennecey-lès-Dijon.

La commune de Chenôve n'ayant pu souscrire au capital à cette date, le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale a décidé d'initier une opération d'augmentation de capital afin de permettre à cette dernière de devenir actionnaire.

La commune de Talant ayant également manifesté son souhait de prendre une participation réduite au capital, l'augmentation de capital d'un montant de 55 000 € sera réservée à ces deux communes.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera, à cet effet, supprimé au profit de Chenôve et de Talant.

La commune de Chenôve sera représentée directement par deux membres au conseil d'administration.

Les statuts seront légèrement modifiés sur le montant du capital qui passera de 410 000 € à 465 000 € et sur la composition du conseil d'administration qui verra son effectif passer de 11 à 13 membres.

Le capital détenu par le Grand Dijon, suite à la délibération du 14 mai dernier, reste inchangé, à 335 000 €.

La configuration du capital et la composition du capital se présenteraient comme suit :

	CAPITAL SOUSCRIT	% DETENU
Grand Dijon	335 000 €	72,04 %
Ville de Dijon	50 000 €	10,75 %
Ville de Chenôve	50 000 €	10,75 %
Ville de Fenay	5 000 €	1,07 %
Ville de Fontaine-lès-Dijon	5 000 €	1,07 %
Ville de Marsannay-la-Côte	5 000 €	1,07 %
Ville de Quetigny	5 000 €	1,07 %
Ville de Sennecey-lès-Dijon	5 000 €	1,07 %
Ville de Talant	5 000 €	1,07 %
Soit un capital de	465 000 €	100 %

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de prendre acte de l'augmentation de capital de la SPLAAD d'un montant de 55 000 € réservée aux communes de Chenôve et de Talant ;
- de prendre acte des modifications statutaires en résultant ;
- de d'autoriser Monsieur Pierre PRIBETICH, représentant le Grand Dijon, à prendre part au vote de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 NOV. 2009

Convocation envoyée le 12 novembre 2009

Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le

